



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LES ZONES PDA10-11 ET PDA10-12 À MÊME LA ZONE P4P-16-01 (RUE DU GALET)

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 14 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le Règlement numéro 1037-07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017, tel qu'amendé, afin de créer les zones PDA10-11 et PDA10-12 à même la zone P4P-16-01 (rue du Galet).

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 15 janvier 2019.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 1037-07-2018 est entré en vigueur en date du 15 janvier 2019 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h00.

Bromont, ce 24^e jour de janvier 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques